



LE MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2014

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le lundi 15 décembre 2014, à 18 h 00, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Jocelyn Fréchette
Maxime Hupé-Labelle
Anik Morin

Richard Durocher
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Michel Parenteau

Le représentant du comité de parents :

Stéphane Mongeon (arrive à 18 h 05)

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Odette Bernier, directrice du Service des ressources humaines
Diane Mongeon, conseillère en gestion du personnel, Service des ressources humaines
Me Charles Saucier, avocat, à titre de conseiller juridique de la commission scolaire (arrive à 18 h 08 et quitte à 19 h 34 ; arrive à 19 h 55 et quitte à 20 h 22)

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 18-CE (2014-2015)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2014

RÉSOLUTION 19-CE (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 novembre 2014 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La directrice du Service des ressources humaines fait état des principales modifications apportées à l'entente locale.

Monsieur le commissaire Stéphane Mongeon prend son siège, il est 18 h 05.

MODIFICATIONS À L'ENTENTE LOCALE DES ENSEIGNANTS EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – APPROBATION

RÉSOLUTION 20-CE (2014-2015)

Attendu que la convention collective nationale du personnel enseignant réfère, dans certains cas, à une entente locale entre la commission scolaire et le syndicat qui représente les enseignantes et enseignants;



641

Attendu que des ajustements s'avéraient nécessaires quant à l'entente locale actuellement en vigueur entre la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et les enseignants en formation générale des adultes et en formation professionnelle;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 2.9 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 43 2013)*, la responsabilité d'approuver les ententes locales revient au comité exécutif;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines;

Il est proposé par monsieur le commissaire Éric Antoine;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve les modifications apportées à l'entente locale des enseignants de la formation générale adulte et de la formation professionnelle, conformément au document intitulé : « Document de négociation »;

QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines soient autorisés à signer l'entente locale ainsi modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 21-CE (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 07.

Me Charles Saucier prend son siège, il est 18 h 08.

La directrice du Service des ressources humaines présente le dossier de l'employé concerné.

Me Saucier quitte son siège, il est 19 h 34.

L'employé concerné et les représentants de son syndicat prennent leur siège, il est 19 h 35.

L'employé concerné et les représentants de son syndicat effectuent leurs représentations.

L'employé concerné et les représentants de son syndicat quittent leur siège, il est 19 h 48.

Me Saucier reprend son siège, il est 19 h 55.

Me Saucier quitte son siège, il est 20 h 22.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 22-CE (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau;

QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 38.



MEMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT – RENVOI POUR INCONDUITE GRAVE

RÉSOLUTION 23-CE (2014-2015)

Attendu que l'ensemble de la preuve dans le dossier de l'employé concerné a été présenté aux membres du comité exécutif;

Attendu les représentations effectuées par l'employé concerné et son syndicat lors de la séance du comité exécutif du 15 décembre 2014;

Il est proposé par monsieur le commissaire Maxime Hupé-Labelle;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées résilie le contrat d'engagement de l'employé concerné, effectif en date du 15 décembre 2014;

QUE la décision sera transmise à l'employé concerné et au syndicat conformément aux dispositions de l'article 11-7.07.09 de l'entente locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 24-CE (2014-2015)

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 28 janvier 2015, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 41.

Jocelyn Fréchette,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général